

Service des affaires sociales, familiales et du logement

ORGANISATION DU SERVICE

Le Service des affaires sociales, familiales et du logement, auquel sont rattachés l'accueil familial de jour, le jardin d'enfants « Les Mouflets », le CVE « Les Petits Loups » et le CVE « Domino », est composé de l'effectif suivant :

	EPT
• 1 Chef de service	1
• 1 Adjoint au Chef du service	1
• 2 assistantes	1.5
• 1 coordinatrice accueil familial de jour	0.6
• 2 collaboratrices administratives	0.8
• Jardin d'enfants « Les Mouflets » : 1 Directrice et 2 éducatrices	1.8
• CVE « Les Petits Loups » : 1 Directeur, 5 éducateurs(trices) 1 intendante	5.8
• CVE « Domino » : 1 Directrice, 1 collaboratrice administrative, 24 éducateurs(trices), 2 intendantes	21.4

TACHES DU SERVICE

Les diverses tâches assumées par le service sont les suivantes :

- Office du logement (logements communaux et subventionnés, Commission d'attribution de la Résidence du Bois, soutien divers, procédures d'expulsion).
Préavis dans les dossiers de ventes d'appartements loués (Loi concernant l'aliénation d'appartements loués – LAAL) et dans ceux qui concernent les travaux dans les logements loués soumis à la Loi sur la démolition, la transformation et la rénovation de maisons d'habitation (LDTR).
- Octroi des aides et subsides communaux.
- Gestion des mesures d'allègement de la taxe au sac (distribution de sacs gratuits).
- Aînés (sortie annuelle, jubilaires).

- Soutien aux activités de l'Association des 55+ d'Ecublens.
- Office du travail.
- Accueil familial de jour (gestion de la structure pour les Communes d'Ecublens, Chavannes-près-Renens et St-Sulpice).
- Administration de l'AJESOL (prestations de service au profit de l'association).
- Administration du jardin d'enfants « Les Mouflets », du CVE « Les Petits Loups » et du CVE « Domino ».

PREAMBULE

Activités variées !

Activités variées ! C'est effectivement le moins que l'on puisse dire pour ce service qui a vu ses domaines de compétences fortement croître ces dernières années. Cette croissance, liée principalement à l'augmentation des prestations offertes à la population, qu'elles soient d'ailleurs imposées par le Canton ou décidées par nos Autorités, ne s'est pas faite sans devoir repenser l'organisation du service et des entités qui en dépendent. Ainsi, par exemple, la collaboration entre les deux Directions des CVE Domino et Les Petits Loups a été étudiée et sera progressivement appliquée.

Cette réorganisation n'est d'ailleurs pas terminée, puisqu'elle fait l'objet de réflexions régulières visant à améliorer le fonctionnement et l'efficacité pour chaque prestation. Des relevés d'activités ont par exemple été faits tout au long de l'année et seront utilisés pour nourrir cette réflexion.

Ces relevés permettront également de mieux cerner la part des activités liées à l'accueil de jour des enfants, principalement à l'administration de l'AJESOL et à la gestion de la structure d'accueil familial. Ces activités très importantes pour notre service sont souvent minimisées et sous-estimées par nos partenaires, alors que les exigences augmentent. Il s'agit dès lors de les valoriser correctement.

Activités variées ! C'est ce que démontrent également les différents projets qui ont été menés à bien cette année dans tous les domaines de prestations :

Ainsi, les règles fixant le fonctionnement et l'administration de l'accueil familial de jour ont été clarifiées ou redéfinies. Une revalorisation du salaire des accueillantes a également été décidée pour début 2017. Toujours dans le domaine de l'accueil des enfants, un accueil spécifique « vacances scolaires » a été développé à satisfaction au sein de l'UAPE Domino pour les enfants des classes 1 et 2P fréquentant déjà les structures parascolaires.

Au niveau des subsides communaux, de nouvelles directives et un barème innovant ont vu le jour durant l'année. Plus proche de la réalité financière des parents, ce dispositif accorde depuis de nombreuses années des aides au financement pour les frais dentaires et orthodontiques, ainsi que pour les camps scolaires et les écoles de musique. S'y adjoignent également, dès le début de cette année, les abonnements de transport public pour les gymnasiens et les jeunes qui suivent une première formation certifiante non rémunérée du type Ecole des métiers.

Une procédure a également été mise en place dans le cadre de la Loi sur la démolition, la transformation et la rénovation de maisons d'habitation (LDTR) où, en collaboration avec la Police des constructions, le service participe, au titre du maintien d'un parc de logement accessible, à l'élaboration du préavis que doit donner la Municipalité au Canton.

Enfin, en lien avec la prévention et dans l'élan du groupe « Ecublens en santé » que le service coordonne, des démarches ont été entreprises avec les autres services communaux concernés en vue de l'obtention du label « Commune en Santé ». A cet effet, un dossier a été déposé en fin d'année.

A relever encore le soutien logistique et les conseils apportés à l'Association 55+ d'Ecublens depuis sa constitution, notamment dans l'élaboration d'une comptabilité correspondant au besoin du service de contrôle de la subvention.

Perspectives

Les projets suivants se poursuivront ou seront finalisés en 2017 :

- Poursuite de l'évaluation de la charge du Service, de sa réorganisation et de celles des entités qui en dépendent. L'introduction de la GED, qui a été retardée, est un des objectifs du 1^{er} semestre 2017.
- L'opportunité de la création d'un lieu d'accueil de type « Maison verte », sur le modèle de celles créées par Françoise Dolto, devrait être étudiée.
- Dans le cadre de l'AJESOL, les effets de la révision de la Loi pour l'accueil de jour des enfants (LAJE) sur le réseau, notamment pour l'accueil parascolaire, seront souvent à l'ordre du jour.
- AJESOL toujours, la maîtrise des coûts et le développement de bonnes pratiques feront l'objet d'une attention particulière lors des échanges avec les Directions des structures d'accueil collectif.
- Enfin, une étude sur l'évolution des moyens informatiques nécessaires à la gestion de l'AJESOL sera initiée dès le début de l'année. Cette étude pourrait déboucher sur une proposition de changement de logiciel. Une autre étude sur le fonctionnement global de l'AJESOL suivra dans le but d'anticiper le développement du réseau et l'augmentation des prestations à fournir par le service qui en découlera.

AIDES COMMUNALES ET SUBVENTIONS

Bons de repas

Les bénéficiaires de prestations complémentaires, qui ont leur domicile sur la Commune, peuvent bénéficier d'un carnet de 15 bons d'une valeur de Fr. 5.-, deux fois dans l'année. Une correspondance les en informe chaque année.

Pour le 1^{er} semestre 2016

360 bénéficiaires avaient droit à cette prestation, mais seulement 226 personnes ont retiré leur carnet¹ (soit 3'390 bons de repas distribués).

¹ Pour les personnes à mobilité réduite qui en font la demande, les bons sont envoyés par courrier.

Pour le 2^e semestre 2016

350 bénéficiaires avaient droit à cette prestation, mais seulement 205 personnes ont retiré leur carnet (soit 3'075 bons de repas distribués).

3'447 bons ont été utilisés dans les restaurants d'Ecublens et 2'123 à Renens.

Allocation de Noël

Une allocation de Fr. 60.- a été allouée à 336 bénéficiaires de prestations complémentaires vivant à leur domicile², soit un montant total de Fr. 20'160.-.

Traitement d'orthodontie

Une participation au financement pour traitement orthodontique a été octroyée en 2016.

Conservatoires et écoles de musique

Sur les trois demandes de participation au financement des écolages auprès des conservatoires et écoles de musique déposées, une seule a été accordée.

Camps d'hiver – Ecole à la montagne

Sur les six demandes de participation au financement des camps d'hiver ou école à la montagne déposées, trois ont été accordées.

Traitements dentaires

Une participation au financement pour traitement dentaire a été octroyée en 2016.

Il est à relever que le nouveau barème des participations communales accordées à la demande des parents d'Ecublens pour des frais liés à leur(s) enfant(s) est entré en vigueur au 1^{er} août 2016. L'octroi des subsides pour les camps d'hiver et traitements dentaires est assuré par le service depuis cette date (anciennement octroyés par le Service administratif des écoles).

Aides financières d'urgence

Durant l'année écoulée, 23 familles ou personnes ont sollicité une aide financière ;

6 d'entre elles ont pu bénéficier de cet apport ponctuel :

- soit des aides pour des frais d'obsèques ;
- soit des aides casuelles diverses dans des situations particulières.

Donations spéciales

En fin d'année, grâce à la générosité d'un donateur privé et avec la collaboration du Centre social régional (CSR), il a pu être remis à 11 familles des bons d'achat à faire valoir dans les magasins d'une grande chaîne alimentaire.

Dons aux institutions – Fondations

En fin d'année, une aide financière sous forme de dons a été octroyée à 54 institutions s'occupant, entre autres, de familles en difficultés sociales, médico-sociales ou de réinsertion professionnelle, agissant tant sur un plan local, régional, cantonal, romand, national que tiers-mondiste, pour un montant total de Fr. 30'000.-.

De nombreuses demandes de participations financières nous parviennent également en cours d'année ; il nous est difficile d'y répondre positivement au vu du budget que nous avons à disposition. Dans la mesure où ces aides sont octroyées à des associations qui font un travail souvent bénévole pour soulager les différents maux de notre société, elles sont, par transivité, destinées à favoriser l'action bénévole.

Subventions aux institutions et associations

Les institutions et associations suivantes bénéficient d'une subvention annuelle :

- Afiro
- Association des familles du Quart Monde de l'Ouest lausannois
- Association Destiny
- Association Lire et Ecrire
- Association Présence, aumônerie de rue
- AVIVO
- Centre social protestant
- Club des aînés de la paroisse de Chavannes-Epenex
- Entraide familiale de Renens et environs
- Fédération vaudoise de coopération

² Cette allocation n'est pas versée aux personnes vivant en EMS.

- Français en jeu
- Le Défi, permanence chômage
- Medair.

Montant total des subventions octroyées : Fr. 72'296.10.

Mesures sociales d'allègement de la taxe au sac

En application de la directive sur les mesures sociales d'allègement de la taxe, 2'345 bons (2'420 en 2015), permettant de retirer un rouleau de 10 sacs de 35 litres, ont été distribués, soit :

	Nombre de bénéficiaires	Rouleaux de 10 sacs distribués
Naissances	109	545
Enfants 1 an	105	525
Enfants 2 ans	114	570
Enfants 3 ans	88	440
Causes médicales ¹	53	265
Total	469	2'345

¹ sur présentation d'une attestation médicale

Transport des personnes à mobilité réduite

Cette prestation est offerte aux personnes vivant à domicile et ne pouvant pas utiliser les transports publics. Elle leur permet d'effectuer 8 transports par mois, à des fins médicales ou dites de loisir (pédicure, coiffeur, etc.) – soit 96 par année – au prix de Fr. 3.60 par course, montant qui correspond au prix d'un billet de transports publics pour deux zones.

Les personnes désirant bénéficier de cette prestation sont soumises à une évaluation qui s'effectue auprès du CMS, lorsqu'elles habitent toujours à leur domicile. Le CMS évalue le degré d'assistance que requiert chaque personne, en fonction de ses capacités motrices et cognitives, puis détermine si le transport assisté est pertinent et quel service (Taxi Services ou Transport Handicap Vaud – THV) est le plus approprié.

Quant aux personnes placées en EMS, le degré d'incapacité et le type de transport approprié sont attestés par le médecin de l'établissement.

Cette prestation est régie par une convention signée entre les communes et le Service des assurances sociales et de l'héber-

gement du Canton de Vaud (SASH). La collaboration a débuté en 2005. Elle découlait de la volonté du Conseil d'Etat et du Grand Conseil de promouvoir le maintien à domicile des personnes dépendantes et de celle des communes, appliquant déjà un système de subventionnement, de pouvoir maîtriser le coût moyen des courses subventionnées.

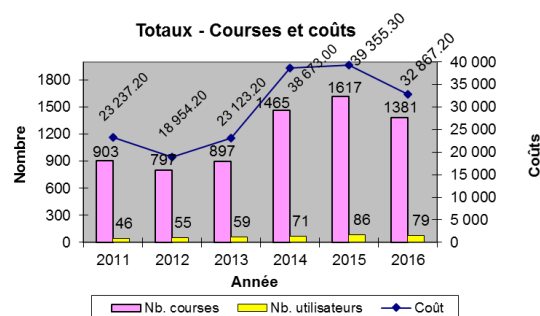
	Nombre de bénéficiaires	Nombre de courses subventionnées	Coût moyen par course (en Fr.)
2016	79	1'381	23.80
2015	86	1'617	24.35
2014	71	1'465	26.40
2013	59	897	25.78
2012	55	797	23.78

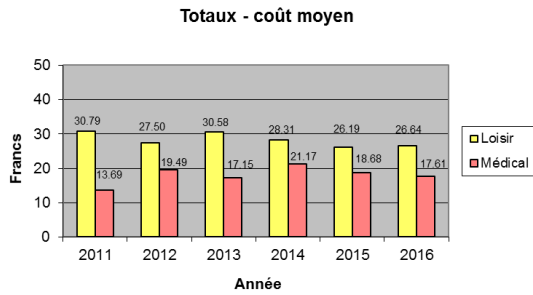
La progression du nombre de personnes faisant appel à ces prestations a légèrement diminué. En 2016, le nombre de bénéficiaires s'élevait à 79, soit une diminution d'environ 8.15 % par rapport à l'année précédente.

Le nombre de courses a connu une baisse significative. A fin 2016, on comptabilisait 1'381 déplacements, contre 1'617 en 2015, soit une diminution de 14.60 %.

La fréquence de l'utilisation de ce service varie selon les bénéficiaires. Relevons que le coût moyen des courses, par année et par utilisateur, est de Fr. 23.80 pour l'année écoulée.

Et encore sous forme de graphiques :





AINES

Nonagénaires – Entrée dans la 100^e année et plus

Les Autorités communales ont fêté en 2016 :

- 17 nonagénaires (10 à domicile et 7 en EMS). A cette occasion, les jubilaires reçoivent chacun une édition originale d'un journal du jour de leur naissance et une terrine de fleurs des mains du (de la) représentant(e) de la Municipalité. Ces deux objets accompagnent la traditionnelle tourte pour les personnes se trouvant en EMS et un autre cadeau au choix pour les jubilaires résidant à domicile.
- 1 x 100^e et 1 x 101^e.

Sortie des aînés

C'est dans un magnifique décor de montagne, à Champéry, que s'est déroulée, le 15 juin 2016, la traditionnelle sortie des aînés.

Plus de 400 hôtes ont eu le plaisir de faire un bond dans le passé grâce au groupe folklorique « Les Vieux Costumes – Champéry 1830 » qui a su rythmer cette journée par ses danses et musiques traditionnelles.



Association 55+ d'Ecublens

L'association des 55+ d'Ecublens s'est officiellement constituée le 6 février 2016. C'est l'étape finale d'un long processus, visant à l'autonomisation du groupe, qui aura duré quatre années sous l'égide des « Quartiers solidaires » de Pro Senectute.

Cette indépendance attendue, mais redoutée, a débuté réellement le 1^{er} mai 2016, date à laquelle se terminait le mandat de Pro Senectute. C'est également depuis cette date que les 55+ d'Ecublens peuvent compter, non seulement sur un subside communal au financement des multiples activités organisées, mais également sur la présence du Service des affaires sociales au sein du comité et de certaines prestations selon les besoins.

L'engagement de chacun au sein de cette association est phénoménal. Que cela soit au sein du comité ou pour l'organisation des activités, la qualité du travail bénévole accompli est exemplaire. Que tous en soient remerciés

A noter également qu'un nouveau poste a été créé à l'automne chez Pro Senectute, permettant aux « Quartiers solidaires autonomisés » de continuer à bénéficier des conseils avisés de Pro Senectute.

LOGEMENT

Comme chaque année, l'Office communal du logement est mandaté par le Service cantonal de recherche et d'information statistiques du Canton de Vaud (SCRIS) afin de recenser les logements et les locaux industriels et commerciaux disponibles.

Les chiffres concernant la Commune d'Ecublens pour l'année 2016 se présentent comme suit :

Logements vacants

Au 1^{er} juin 2016, 15 logements étaient vacants sur la Commune d'Ecublens (contre 9 en 2015).

Pièces	Appartements	Maisons	
1 ou ½	8		location
2 ou 2 ½	2	1	location
3 ou 3 ½	4		location

A titre d'information, voici les données concernant trois communes voisines :

Bussigny

10 logements étaient disponibles en 2016 (4 en 2015).

Chavannes-près-Renens

13 logements étaient disponibles en 2016 (2 en 2015).

Lausanne

356 logements étaient disponibles en 2016 (206 en 2015).

Le taux de logements vacants dans le Canton de Vaud au 1^{er} juin 2016 est de 0.8 % (0.7 % en 2015). Selon le SCRIS, 1,5 % est le taux de référence signe d'un marché équilibré.

L'estimation du parc de logements, faite par le SCRIS au 31 décembre 2014, attribue 5'476 logements à la Commune d'Ecublens.

Locaux industriels vacants (location)

<u>Surface totale</u>	<u>Nbre</u>	<u>Type</u>
3'878 m ²	13	Bureau, cabinet médical
419 m ²	4	Magasin, local de vente
640 m ²	3	Dépôt, entrepôt, hangar

Soit 20 locaux disponibles d'une surface totale d'environ 4'937 m².

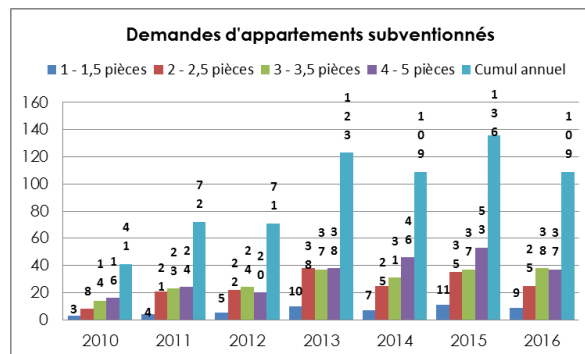
Appartements subventionnés ou propriété de la Commune

Le détail des inscriptions pour des appartements subventionnés au 31 décembre 2016 se présente comme suit :

1 ou 1,5 pièce	9
2 ou 2,5 pièces	25
3 ou 3,5 pièces	38
4 et 5 pièces	37

Total 109
====

Ci-dessous, l'évolution des demandes d'appartements subventionnés ou à loyer modéré depuis 2010.



Rappelons que les demandes doivent être renouvelées chaque année ; une mise à jour de la validité de ces inscriptions se fait régulièrement et celles dont le requérant n'a pas prorogé son intérêt sont classées sans suite.

Nombre d'appartements subventionnés avec l'aide de la Commune :

- Ch. de la Forêt 14A-E : 54 appartements.

Les 32 appartements subventionnés avec l'aide du Canton, situés à la route Neuve 16-18 et au chemin de la Chiésaz 2-4, ont été libérés du contrôle de l'Etat depuis avril 2016.

Nombre d'appartements soumis au Règlement sur les conditions d'occupation et d'octroi de l'aide communale pour les logements, propriété de la Commune d'Ecublens/VD :

- Ch. de Veilloud 5-7 : 24 appartements
- Rte du Bois 2-4 : 26 appartements
- Rue du Villars 11 : 3 appartements *

* pour des raisons de configuration des appartements, ce bâtiment devrait être retiré courant 2017.

Au 31 décembre 2016, l'ensemble des logements propriété communale est soumis au « Règlement sur les conditions d'occupation et d'octroi de l'aide communale pour les logements, propriété de la Commune d'Ecublens ».

Une révision des conditions d'occupation et des conditions financières des locataires est opérée chaque année.

Loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR)

Afin de lutter contre la pénurie de logements et maintenir des loyers accessibles,

les travaux tels que mentionnés dans l'intitulé de la LDTR sont soumis à autorisation, pour autant qu'ils soient d'une certaine importance. Ainsi, en sus de la mise à l'enquête légale, la Municipalité est invitée à se prononcer sur l'opportunité des travaux envisagés.

Pour ce faire, la Municipalité se base sur une enquête du Service des affaires sociales qui établit la réelle nécessité d'effectuer les travaux, ainsi que les éventuelles conséquences pour les locataires. Le rapport technique du Canton, ainsi qu'une visite des bâtiments en compagnie de la Police des constructions et du Canton, permet souvent de lever les incertitudes et de s'assurer de la bonne prise en compte des intérêts des locataires.

Cette année, ce sont 4 demandes qui ont été déposées. Mais, au vu de l'ancienneté du parc locatif sur notre Commune, il est probable qu'une forte progression de ces demandes soit constatée à l'avenir.

Ordonnances d'expulsion – Exécutions forcées – Garde-meubles

Six ordonnances d'expulsions nous sont parvenues en 2016. Quatre procédures d'expulsions forcées ont été menées à terme en 2016. Celles-ci ont toutes donné lieu à un dépôt au garde-meubles.

Au 31 décembre 2016, deux lots demeuraient entreposés au garde-meubles.

Pour rappel, les meubles issus des expulsions sont confiés à un garde-meubles professionnel. L'utilisation de ce service est régie par une convention et limitée à 3 mois ; elle est payante et facturée au dépositaire. Seul le premier mois est pris en charge par nos services, à titre d'aide d'urgence.

Si le propriétaire des biens ne les récupère pas à l'échéance du délai réglementaire, et si la convention de garde n'est pas prolongée pour des raisons valables, les affaires sont liquidées suivant la procédure légale y afférente.

³ Comprend aussi les personnes qui touchent les indemnités de chômage

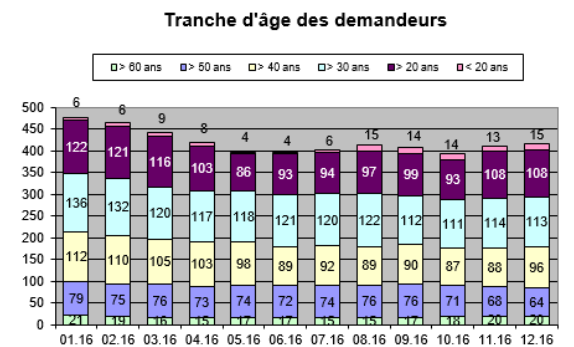
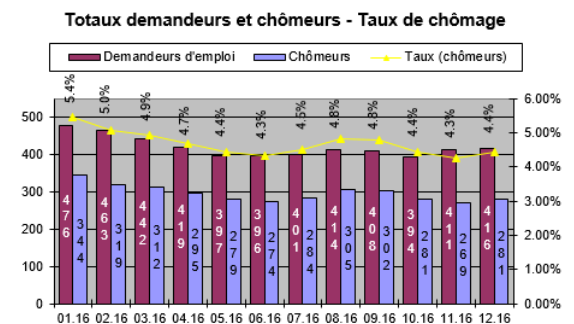
TRAVAIL – CHOMAGE

Bien que l'Office du travail n'existe plus depuis début 2006, le service traite tous les objets liés au travail.

Ainsi, le suivi du chômage, les relations avec l'ORP et l'organisation d'emplois d'insertion dépendent de notre service.

Chômage

- Nombre de demandeurs d'emploi au 31 décembre 2015 : ³ 489
- Nombre de demandeurs d'emploi au 31 décembre 2016 : ³ 416



Emplois d'insertion

En collaboration avec le Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion (CGPI), 2 postes sont mis à disposition dans les Services des bâtiments et des travaux. Le but de ces emplois d'insertion subventionnés, d'une durée de 3 ou 6 mois, est d'acquérir de nouvelles connaissances et surtout de maintenir un rythme de travail. Ces postes n'ont pas été sollicités en 2016.

AUTRES TACHES

Conférence des Municipaux et responsables des Affaires sociales de l'Ouest

Ces rencontres (4 en 2016) ont pour but premier d'étudier, de partager, sur toute une série de questions touchant à la palette des affaires sociales, et d'essayer d'harmoniser les pratiques. Ces rencontres ont lieu à tour de rôle dans une des huit communes. Les sujets suivants ont notamment été abordés :

- revenu d'insertion ;
- logements sociaux et logements d'urgence ;
- réseaux d'accueil de jour des enfants ;
- transports des personnes à mobilité réduite ;
- prévention de l'endettement et soutien au désendettement ;
- Association « Réseau de la communauté sanitaire de la région lausannoise » (ARCOS) ;
- plan canicule ;
- soutien aux chômeurs ;
- demandes de soutien d'associations régionales.

La Conférence a invité la Fondation Profa, plus particulièrement son « conseil en périnatalité » afin de se présenter.

Administration de l'AJESOL

Cette prestation au profit de l'Association qui gère le réseau d'accueil de jour des enfants pour les Communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice est une des activités importantes du Service. Il en est d'ailleurs fait abondamment allusion dans le préambule.

L'AJESOL fait toutefois l'objet d'un rapport séparé.

*Serge Nicod
Chef du Service des affaires sociales,
familiales et du logement*

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS

CVE « Les Petits Loups »

La structure ouvre dorénavant à 7 h pour répondre à un besoin des parents.

Le 22 mars 2016, une sortie intergénérationnelle a été organisée entre la Résidence du Léman à Corseaux et le CVE. Ils ont confectionné ensemble, et avec l'aide du personnel présent, une coupole et des sucettes avec l'aliment phare de cette période de fête : le chocolat. Chacune des parties a gardé un souvenir de cette rencontre puisque les enfants ont apporté un bricolage réalisé à la garderie pour parfaire la décoration de l'EMS et qu'ils sont repartis de la Résidence avec leurs créations culinaires.

Le 2 juillet, la soirée pyjama des futurs écoliers a débuté par un repas festif crêpes, sirop et glace pour le dessert, suivi de jeux dans le jardin (rallye, jeu de coordination, etc.), puis les enfants se sont préparés pour la nuit. Elle fut agitée à cause de l'orage. Le lendemain, les enfants et le personnel ont accueilli les parents pour un petit-déjeuner canadien.

Le 29 septembre, le CVE a participé à un exercice d'évacuation incendie ; les enfants ont pu s'exercer au métier de pompiers en essayant la lance d'incendie.



Le mercredi 23 novembre, une ferme itinérante est arrivée pour la journée à côté du CVE Domino. Nous avons profité de cet événement peu ordinaire afin d'y présenter et d'approcher certains animaux de la ferme. Cette activité a été offerte aux « trotteurs » et aux « moyens ».

Le 15 décembre, l'équipe éducative du groupe des « moyens » avait prévu un voyage au Pôle Nord (Rochers-de-Naye) afin d'espérer trouver « La maison du Père-

Noël » et si les enfants étaient sages (pas si sûr ...aïe, aïe, aïe) de rencontrer le Père-Noël en personne ! Les enfants sont repartis avec un grand sourire de cet endroit féérique.



Nous avons clôturé l'année 2016 par notre traditionnel thé de Noël offert aux parents, ainsi que des biscuits préparés par leurs enfants.

Malgré une année 2016 qui a été perturbée par le départ de 3 collaboratrices, le CVE a engagé 2 nouvelles collaboratrices désirant se former, ainsi qu'une jeune assistante socio-éducative pour 2017.

*Grégoire Gétaz,
Directeur CVE Les Petits Loups*

CVE « Domino »

En juillet 2016, le CVE Domino a amélioré son accueil à l'UAPE pendant les vacances scolaires, et a ouvert les inscriptions aux élèves de 2P de l'APEMS. Il a été proposé 3 accueils à la journée et 2 accueils à la demi-journée. L'équipe éducative a tout de suite été preneuse de l'idée.

Au cours de l'année 2016, une réorganisation du groupe « trotteur » et « moyen » a été mise en place pour une meilleure prise en charge pédagogique.

En août, une éducatrice a fini les cours HES mais doit encore rendre son mémoire.

En septembre, un exercice d'évacuation incendie a été réalisé. Celui-ci s'est déroulé sans encombre.

En novembre, il a soufflé un air de campagne aux pieds du bâtiment du CSCE.

Une ferme pédagogique itinérante s'est installée pour la journée, pour le plus grand plaisir des tout-petits.



*Yolande Dallinge,
Directrice CVE Domino*

Jardin d'enfants « Les Mouflets »

« Les Mouflets » accueillent les enfants dès l'âge de 2 ½ ans jusqu'à l'entrée à l'école enfantine, à raison de deux demi-journées par semaine et, en fonction des possibilités, trois l'année qui précède l'école enfantine.

Le jardin d'enfants est ouvert 9 demi-journées par semaine durant les périodes scolaires soit, le matin de 8 h 30 à 11 h 30 et l'après-midi de 13 h 30 à 16 h 30 (à l'exception du mercredi après-midi).

L'équipe compte 3 éducatrices.

Le mobilier du coin dînette a été renouvelé pour le plus grand plaisir des enfants.



L'année s'est terminée, comme à l'accoutumée, avec un spectacle de marionnettes

présenté par Rikiko. Celui-ci est offert en guise de cadeau de Noël à tous les enfants fréquentant le jardin d'enfants.



Au cours de l'année ont été enregistrés 78 inscriptions et 44 départs, ces derniers concernant de futurs écoliers. Les 20 places quotidiennes mises à disposition par la structure ont été occupées et une liste d'attente comprend des enfants prêts à être placés dès que possible.

A l'instar des autres structures d'accueil collectif d'enfants placées sous l'égide de la Commune d'Ecublens, le jardin d'enfants « Les Mouflets » applique les procédures communes en vigueur.

Speranza Carro,
Directrice Jardin d'enfants Les Mouflets

♦ ♦ ♦ ♦ ♦

ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

(Structure d'Ecublens, Chavannes-près-Renens et Saint-Sulpice)

Situation des accueillantes en 2016

Accueillantes au 31.12.2016 47

- Ecublens 28
- Chavannes-près-Renens 17
- Saint-Sulpice 2

Cessation d'activité du 01.01.2016 au 31.12.2016 5

- Ecublens 2
- Chavannes-près-Renens 2
- Saint-Sulpice 1

Accueillantes agréées en 2016 5

- Ecublens 4
- Chavannes-près-Renens 1
- Saint-Sulpice 0

En 2016, nous avons reçu 20 candidatures pour les accueillantes familiales.

Au terme des enquêtes :

- 5 nouvelles accueillantes obtiennent leur autorisation provisoire.
- 2 accueillantes sont en cours d'évaluation.
- 3 renoncent après avoir eu connaissance des conditions salariales et sociales.
- 3 ne sont pas retenues, ne remplissant pas les critères de sélection, à savoir : maîtrise du français insuffisante, logement trop petit, instabilité financière.
- 6 dossiers sont en attente.
- 1 accueillante déménage sur une commune hors réseau.

Au cours de cette année, 5 accueillantes ont cessé leur activité, 1 a souhaité changer d'orientation professionnelle, 1 a fait valoir son droit à la retraite et les 3 autres ont démissionné pour des raisons personnelles.

Le nombre d'accueillantes reste relativement stable entre les départs et les arrivées au sein du réseau.

Placements 2016

Placements 2016	Ecublens	Chavannes-près-Renens	St-Sulpice	Total
Nombre d'enfants placés durant l'année	35	44	1	80
Résiliations conventions	67	84	9	160
Placements effectifs au 31.12.2016	54	45	3	102
Nombre d'enfants en liste d'attente au 31.12.2016	18	6	5	29

Le nombre d'enfants placés durant l'année 2016 est de 80. Nous constatons une légère diminution par rapport à l'année précédente. A noter qu'il y a eu 160 résiliations. Cette augmentation est considérable par rapport à l'année dernière. Le nombre des places offertes au 31 décembre 2016, y compris les écoliers, est de 102. En ce qui concerne les heures facturées aux parents, on en dénombre au total 135'458.50.

Plusieurs placements ont été interrompus suite à des problèmes comportementaux difficiles à gérer dans un cadre familial, ou suite à une mauvaise collaboration entre les parents et les accueillantes.

Les parents s'adressent régulièrement à la structure de coordination dans le but d'obtenir des renseignements sur la procédure à suivre et sur les démarches à effectuer en vue d'un placement : le fonctionnement de la liste centralisée, les disponibilités, les délais d'attente, les coûts, etc. Certains parents ont besoin d'une place d'accueil pendant les vacances scolaires et en font la demande. Nous nous efforçons d'y répondre dans la mesure du possible.

La liste centralisée permet une meilleure visibilité du nombre d'enfants en attente de placement tant au niveau de la structure d'accueil familial que des garderies. Cela engendre aussi des nouvelles collaborations avec d'autres professionnels et les échanges s'avèrent fort enrichissants.

Activités et formation

En ce qui concerne le suivi, le soutien et la surveillance, des visites régulières sont organisées au domicile des accueillantes. En 2016, 53 visites ont été effectuées. Celles-ci permettent d'évaluer les conditions d'accueil et de surveiller la qualité de la prise en charge des enfants placés.

De plus, l'accès à la permanence téléphonique durant la semaine permet d'entretenir des contacts réguliers avec les différents partenaires : parents, accueillantes et intervenants sociaux. Cette disponibilité permet d'être à l'écoute des besoins, de cerner des difficultés rencontrées et, le cas échéant, d'aborder les différentes préoccupations.

Aujourd'hui, les parents deviennent exigeants. Ils sont inquiets, voire anxieux. Ils se réfèrent de plus en plus aux normes éducatives pratiquées dans les garderies. De plus, la mixité culturelle et la diversité des familles côtoyées tendent à amplifier les problématiques rencontrées. Les conflits entre les parents et les accueillantes deviennent plus nombreux. La gestion de ces derniers constitue une part importante du travail de la coordinatrice.

En 2016, 5 accueillantes ont suivi, avec succès, la formation de base comprenant 24 heures de cours, préparation utile à leur activité. Ce moment formateur, au cours duquel des liens peuvent être tissés avec ses pairs, permet de partager des expériences communes. Lors de la remise d'attestation, un apéritif leur est offert, en présence des Autorités et de la coordinatrice. C'est l'occasion de les remercier et de leur témoigner de la reconnaissance.

Par ailleurs, toutes les accueillantes ont participé à une rencontre de formation continue organisée par la Communauté d'intérêt pour l'accueil familial de jour sur le thème « Permettre à l'enfant de grandir au travers des conflits ».

Au cours de la rencontre annuelle, les accueillantes ont suivi une conférence intitulée « Complémentarité des compétences entre les différents partenaires éducatifs et les parents. La confusion entre lien pédagogique et lien affectif » animée par M. Nahum Frenck, pédiatre et thérapeute de famille. Le tout s'est terminé par un moment festif et convivial autour d'échanges informels. Elles ont particulièrement apprécié.

Aussi, au vu de leur succès grandissant, trois rencontres « relais contacts » ont eu lieu et seront reconduites en 2017. Dès cette année, ces rencontres deviennent obligatoires.

C'est l'occasion de prendre du recul et de réfléchir sur sa pratique professionnelle avec des collègues et un professionnel, de partager des réflexions communes. L'éclairage d'un professionnel avisé s'avère précieux.

Pour la troisième année consécutive, un souper annuel a été organisé. Ce moment de partage s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse et conviviale, au refuge d'Ecublens.

Toutes les accueillantes ont été réunies pour une séance d'information afin de leur rappeler le fonctionnement de la structure et les sensibiliser au respect des règlements en vigueur, le but étant d'améliorer les collaborations et de les responsabiliser face à leurs obligations. Mais avant tout, il s'agit de les rendre attentives à toutes les implications liées à l'accueil d'un enfant, tant au

niveau d'une qualité d'accueil que de la sécurité.

Dès l'année prochaine, les accueillantes bénéficieront d'une hausse de salaire à raison de 15 centimes par heure d'accueil.

Le règlement de la structure de l'accueil familial a été revu et quelques améliorations ont été apportées. Les principaux changements sont :

- des nouvelles règles par rapport à des placements irréguliers. Un minimum de 20 heures sera facturé aux parents par semaine.
- Le nombre d'heures d'accueil qui ne doit pas dépasser 10 heures par jour.
- Les vacances des accueillantes priment sur celles des parents en cas de désaccord.
- Tout changement d'horaire fait l'objet d'une nouvelle convention.

Une nouvelle collaboratrice administrative a rejoint notre équipe, nous lui souhaitons la bienvenue et la remercions, d'ores et déjà, pour le travail accompli.

Collaboration – Formation continue

La collaboration se poursuit avec les partenaires du Centre social régional (CSR), de l'Agence d'assurances sociales (AAS) Ecublens, de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE), du Service de protection de la jeunesse (SPJ), des écoles de formation (EESP), de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), de la Communauté d'intérêt pour l'accueil familial de jour (CIAFJ), des garderies du réseau AJE-SOL et des autres associations liées au domaine de la petite enfance. Nous les remercions pour leur précieuse collaboration.

Dans le cadre de l'OAJE, 3 rencontres ont été organisées avec les coordinatrices régionales. Ces moments de partage et de réflexion sont importants car ils constituent un appui considérable, d'abord au niveau juridique, puis par rapport à des questions d'ordre général et, enfin, pour des échanges avec d'autres professionnels sur des problématiques rencontrées dans notre pratique.

En 2016, la coordinatrice a participé également à une journée de formation organisée

par la Fédération suisse de l'accueil familial de jour, sur le thème « La gestion des conflits en accueil familial de jour » avec l'intervention de Mme Maryline Authier, pédagogue curative, analyste transactionnelle en éducation CTA/E et conseillère psychosociale.

Conclusion

Pour terminer, nous tenons à relever l'excellent travail de qualité déployé par les accueillantes familiales. Elles assument une grande responsabilité auprès des enfants accueillis. Leur reconnaissance n'est pas toujours à la hauteur de leurs espoirs ce qui peut occasionner, parfois, démotivation et frustration. Nous les remercions pour leur implication tout au long de l'année.

Maria Gomez
Coordinatrice de l'accueil familial

